

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27 septembre 2013

Résultats annuels Exercice 2011/2012
(Comptes audités avec refus de certification)



La passion de l'excellence et de l'innovation

Comptes de l'exercice 2011/2012

Les comptes de l'exercice 2012/2013, non arrêtés et non audités à ce jour, seront publiés le 30 novembre 2013

<i>En k€</i>	31-mars-12 (12 mois)	31-mars-11 (12 mois)	Variation %
Chiffre d'affaires	60 887	57 851	+5,2%
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	54 614	50 496	+8,2%
<i>Dont Pôle Aviation</i>	6 273	7 355	-14,7%
Résultat opérationnel courant	(44 114)	(3 730)	N/A
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	3 369	1 785	+88,7%
<i>Dont Pôle Aviation</i>	(47 723)	(5 835)	N/A
<i>Dont Holding et Intercos</i>	240	320	N/A
Résultat net part du Groupe	(82 316)	1 925	N/A
CAPITAUX PROPRES (Groupe)	(32 617)	48 254	N/A
Endettement net	50 012	21 839	+129,0%
Trésorerie et équivalents	4 046	1 985	+103,8%

Activité 2011/2012

Avec un Chiffre d'Affaires 2011/2012 de 60,9 M€, le Groupe GECl International réalise une croissance de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent (57,9 M€). Cette croissance est la conséquence :

- d'une activité du pôle ingénierie très soutenue, en progression de 8,2% par rapport à l'exercice précédent, avec un CA de 54,6 M€.
- d'une activité du pôle Aviation en recul avec un CA de 6,3 millions d'euros, contre 7,3 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Rentabilité opérationnelle 2011/2012

Le résultat opérationnel courant 2011/2012 du Groupe GECl s'élève à - 44,1 M€ contre -3.7M€ en 2010/2011, conséquence de la prise en compte dans les comptes de la liquidation judiciaire de la société Sky Aircraft du 16 avril 2013. Ainsi, ce résultat masque des situations très contrastées selon les Pôles :

- Un Pôle Ingénierie, dont le résultat opérationnel courant, 3,37 M€, est en très forte progression, 88%, par rapport à l'exercice précédent, fruit à la fois d'une bonne tenue des activités France mais aussi du redressement de la filiale en Allemagne pénalisée l'exercice précédent.
- Un Pôle Aviation, dont le résultat opérationnel courant chute à -47,7 M€ contre -5,9 M€ pour l'exercice précédent, conséquence d'une perte opérationnelle de -10,3 M€ sur la société Reims Aviation Industries, mais surtout de -36,9 M€ sur Sky Aircraft, dont la totalité des frais de développement a été comptablement désactivée.

Impact de la liquidation judiciaire de Sky Aircraft sur les comptes au 31 mars 2012

Faute d'avoir réuni le tour de table qui aurait permis de financer les 180 M€ supplémentaires à la poursuite du programme Skylander jusqu'à la livraison du premier avion, le Groupe GECl International avait décidé d'une part de demander le redressement judiciaire de Sky Aircraft le 4 octobre 2012, transformé en liquidation judiciaire le 16 avril 2013, et d'autre part de se recentrer vers son métier d'origine, l'ingénierie dès 2013.

Dès lors, la liquidation judiciaire de Sky Aircraft doit être actée dans les comptes sociaux et consolidés du Groupe au 31 mars 2012.

Dans les comptes consolidés les frais de développement activés antérieurement sur le projet Skylander, soit 51,7 M€, sont constatés en autres charges opérationnelles sur l'exercice clôturé au 31 mars 2012 et les dépenses de l'exercice 2011/2012 soit 36 M€ sont constatés en charges.

Dans les comptes sociaux de GECl International, les actifs relatifs au pôle Aviation sont dépréciés en totalité au 31 mars 2012, soit une dépréciation qui se compose essentiellement de la dépréciation des titres GECl Aviation (145 M€) des comptes clients des sociétés GECl Aviation Industries (2 M€) et Sky Aircraft (22 M€), et du compte courant Geci Aviation (6 M€) et Sky Aircraft (16 M€).

Par ailleurs, il, est à noter que la déconsolidation de Sky Aircraft (sortie du périmètre de consolidation au 4 octobre 2012) n'a pas d'impact dans les comptes au 31 mars 2012 ici présentés. Cet impact, qui sera constaté dans les comptes aux 31 mars 2013 est en cours d'évaluation et devrait correspondre à la différence entre l'actif net (probablement négatif de Sky Aircraft à la date de déconsolidation) et la juste valeur proche de zéro des titres Sky Aircraft et créances de comptes courant évalués à cette même date.

La liquidation de Sky Aircraft entraînant une situation de capitaux propres négatifs pour le Groupe, ce dernier s'est lancé dans un important programme de réorganisation interne, qui générera des économies en vue de lui permettre d'une part de financer sa dette mais aussi de financer le redéploiement tant en France qu'à l'international de ses activités d'ingénierie. Par ailleurs le Groupe réfléchit à la mise en place de plusieurs solutions de recapitalisation (internes et externes) en vue de reconstituer rapidement ses capitaux propres.

Perspectives du Groupe GECI International :

GECI International, fort de 800 personnes, entend capitaliser sur son expertise, son savoir faire et sa culture d'innovation pour poursuivre son développement dans des activités à très forte valeur ajoutée et rester ainsi un acteur reconnu du monde de l'ingénierie.

L'expérience acquise dans des secteurs tels la surveillance aérienne, la cartographie, la géo-surveillance sont autant de métiers que les équipes d'ingénierie comptent investir pour la réussite d'une diversification haut de gamme et spécialisée.

Opinion des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

« Comme indiqué au paragraphe 2-4 de l'annexe « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », les comptes consolidés du groupe Geci International clos le 31 mars 2012 ont été arrêtés en perspective de continuité d'exploitation appréciée sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2013. Comme indiqué à la note 2-29-c de l'annexe « risque de liquidité », le Groupe ne disposait pas de moyens financiers pour couvrir ses engagements au 31 mars 2013 et a mentionné avoir engagé des négociations avec ses créanciers en vue d'obtenir soit des abandons, soit des étalements suffisants lui permettant d'assurer la poursuite de son exploitation. Ces négociations sont toujours en cours sans qu'il soit possible à ce jour de préjuger d'une issue favorable pouvant conduire à une réduction de la dette globale ou à des échéanciers de remboursement compatibles avec la situation financière du groupe. De ce fait, et tant que les négociations ne seront pas finalisées, le groupe ne peut se prononcer de façon certaine sur la continuité d'exploitation à court terme.

Par ailleurs, comme indiqué dans la note 2-29-c de l'annexe « risque de liquidité », les sociétés Geci International et Geci Aviation se sont portées garantes respectivement à hauteur de 21,2M€ et 9,1M€ des financements accordés par la Région Lorraine à la filiale Sky Aircraft pour développer en Lorraine le projet Skylander. Le litige en cours avec la Région pour le remboursement des avances conduit aujourd'hui à un aléa qui pourrait avoir des répercussions financières importantes pour le Groupe.

Dans ce contexte, l'application pour l'arrêté des comptes consolidés des règles et principes comptables IFRS dans un contexte normal de poursuite d'activité concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

Evolution de la situation financière et des litiges à ce jour :

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2012 s'établissent à 54 M€.

En outre, le Groupe doit faire face à un passif échu estimé à environ 22 M€ au 30 avril 2013 (chiffre non audité), principalement constitué de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales.

Les négociations menées avec les principaux créanciers du Groupe sont en cours et doivent permettre de diminuer la dette globale ou, à minima, d'en étaler le remboursement dans des conditions supportables pour le Groupe.

Par ailleurs, le groupe a bénéficié d'avances reçues remboursables sur les ventes futures d'avions Skylander. Au 31 mars 2012, elles s'élèvent à 21,2 M€, provenant de la Région Lorraine.

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GEI International pour ces 3 avances et par GEI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le Comptable Public de la Région Lorraine a appelé en garantie GEI International pour le remboursement des 3 avances et GEI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€ et pratiqué de nombreuses oppositions à tiers détenteur contre les sociétés GEI International et GEI Aviation le 26 juillet 2013.

Pourtant, selon plusieurs legal opinions, les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et le versement de la dernière aide de 5 M€ - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GEI Aviation, telle que contractualisée entre le groupe et la Région.

Pour ces raisons, la société a donc contesté la validité de ces oppositions à tiers détenteur par des assignations sur le fond, procédures toujours en cours.

Calendrier indicatif :

- 27/09/2013 : Diffusion et mise à disposition sur le site internet de la société du rapport financier annuel 2011/2012.
- 05/11/2013 : Assemblée générale de GECI International: approbation des comptes 2011/2012.
- Fin novembre 2013 : Rapport financier annuel des comptes de l'exercice 2012/2013

A propos de GECI International

Depuis 30 ans, GECI International s'impose comme un spécialiste de l'ingénierie de haute technologie, avec une présence prépondérante dans l'univers aéronautique. Les 800 collaborateurs, ingénieurs et chercheurs, de GECI International interviennent partout dans le monde pour relever les défis technologiques d'aujourd'hui et de demain.

Alliant excellence, passion et innovation, GECI International propose une offre d'expertise et de solutions globales dans les domaines de l'aéronautique, des transports.

GECI International est cotée sur le compartiment C de NYSE – Euronext Paris

Code ISIN (action) : FR0000079634 – GECP

GECI Aviation est cotée sur le marché Alternext de NYSE – Euronext Paris

Code ISIN (action) : FR0010449199 – ALRAI

Votre contact:

GECI International

relation.investisseurs@geci.net